Tiens, tiens, tiens... La Chapelle Saint-Ursin

DÉPARTEMENT DU CHER
Arrondissement de BOURGES

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT-URSIN

2026/060

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT

AUTORISATION DE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire,

Vu les articles L310-2, L310-5 et L310-6 du Code du Commerce,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du présentée par Madame Chantal COULET agissant en sa qualité de présidente de l'Association des familles de la Chapelle Saint-Ursin,

ARRÊTE

Article 1 : L'association des familles de la Chapelle Saint-Ursin est autorisée à organiser une bourse aux jouets et matériel de la petite enfance à la salle des fêtes.

Article 2 : L'autorisation est accordée pour le mardi 6 et mercredi 7 octobre 2026.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur le Commissaire général, Directeur départemental de la police nationale du Cher,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Chapelle Saint-Ursin, le 22 septembre 2026,

Le Maire,

Jean-Marie VOLLOT

Tél.: 02 48 23 21 00 Fax : 02 48 23 20 99 Mail : mairie@lachapelle-saint-ursin.fr
18570